

Commission Comptes

La commission des « Comptes » a pour mission de :

- réaliser chaque année un rapport sur les ressources financières affectées à l'emploi, la formation professionnelle, initiale et continue, et l'orientation professionnelles sur la base des budgets définies par l'ensemble des acteurs concernés avec, notamment, la Dares, la DGEFP, la DGESCO, le FPSPP, l'ARF, l'Unédic, Pôle emploi (art. R 6123-1-1 du code du travail)...
- réaliser chaque année la synthèse, nationale et par région, des actions de formation professionnelle, sur la base des évaluations conduites par chaque CREFOP,
- réaliser le suivi du déploiement du CPF s'agissant de son volet financier.

Dans le cadre des missions confiées au CNEFOP, la commission des Comptes prend en charge les travaux relatifs à la mise en œuvre des missions suivantes :

- article L. 6123-1 6° : élaboration et diffusion d'une méthodologie commune en vue de l'établissement de bilans régionaux des actions financées au titre de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles, établissement de la synthèse de ces bilans,
- article R. 6123-1-1 du code du travail : établissement d'un rapport annuel sur :
 - l'utilisation des ressources affectées à l'emploi, à la formation et à l'orientation professionnelles, à partir de données déterminées de manière concertée entre l'Etat, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, en prenant en compte les bilans régionaux des actions financées au titre de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles,
 - la mobilisation du CPF.

En 2017, la commission propose de réaliser les travaux suivants :

- Etablir le rapport sur les comptes du champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (EFOP et apprentissage 2014 après avoir diffuser auprès des CREFOP la méthodologie commune pour l'établissement des bilans régionaux des actions
- Etablir le rapport sur les comptes EFOP et apprentissage 2015
- Etablir les comptes sur les dépenses budgétées 2015 et 2016
- Stabiliser le tableau de bord du quadripartisme (suites du plan 500.000, en lien avec la commission Territoires)